STAGE SYNDICAL

VOUS PRENEZ VOTRE RETRAITE DANS LES MOIS OU LES ANNÉES À VENIR.

VOUS VOULEZ CONNAÎTRE LES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME MACRON SUR LE CALCUL DE VOTRE PENSION.

DES QUESTIONS ?

LA FSU VOUS RÉPOND !

PRÉPARER SA RETRAITE

LES SECTIONS FSU DRÔME ET ARDÈCHE ORGANISENT UN STAGE ANIMÉ PAR LE SECTEUR ACTIF·VES/RETRAITÉ·ES DU SNES-FSU,

À LA MAISON DES SYNDICATS

DE VALENCE

LE JEUDI 09 JANVIER 2025 DE 9H À 17H

PROGRAMME :

Matin :

- ✓ Les réformes successives des retraites et leur bilan
- ✓ La réforme Macron et ses conséquences
- ✓ Les revendications de la FSU

Après-midi :

- ✓ Les modalités pratiques
- ✓ Le syndicalisme des retraité.es

INTERVENANTS :

- ✓ Marie-Laurence MOROS, secrétaire nationale des retraité.es SNES-FSU
- ✓ Erick STAELEN, secrétaire national du SNES-FSU, en charge du secteur "Salaire, Retraite, Fonction Publique" et membre du COR (Conseil d'Orientation des Retraites)
- ✓ Corinne BAFFERT & Michel LOMBART, secrétaires académiques des retraité.es SNES-FSU

F.S.U.

Le droit à la formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non.

Tout agent de l'État (titulaire, stagiaire ou non-titulaire) en activité a droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours par année scolaire, **avec traitement maintenu**.

La demande doit être déposée au secrétariat au moins un mois avant la date du stage, soit **avant le lundi 9 décembre 2024**.

Informations et inscription sur le site fsu26.fsu.fr